

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 AOUT 2021

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni lundi 30 août 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 23 Août 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Représentée : Sylvie DELTRUC par Guillaume BOUROUMEAU

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 29 Juin 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Tarifs services périscolaires :

En vue d'harmoniser les tarifs avec les communes limitrophes, M. le Maire propose au Conseil de modifier les seuils d'accès à la tarification sociale de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021. La nouvelle grille tarifaire proposée est la suivante :

Quotient familial (QF)	QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1500	QF > 1500 ou QF non communiqué
Coût unitaire du repas	1€	2€	3€

M. Le Maire rappelle la nécessité pour les parents de transmettre leur attestation CAF ou MSA dès l'inscription des enfants au service de cantine scolaire. En cas de modification du quotient familial en cours d'année scolaire, les parents devront transmettre leur nouvelle attestation à la mairie dès que possible. Le changement éventuel de tarification sera pris en compte à partir de la période de facturation suivante.

M. le Maire propose ensuite de ne pas modifier les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

GARDERIE	
	<u>Tarifs 2021-2022</u>
Matin de 7h30 à 8h35	2,00€
Mercredi de 11h45 à 12h30	1,00€

Soir de 16h15 à 18h30 (sauf mercredi)	2,50€
---------------------------------------	-------

CANTINE	
	<u>Tarifs 2021-2022</u>
Enfants scolarisés à Ladinhac	<u>Tarif social</u>
Personnel municipal ou intervenant	<u>5,00€</u>
Autre personne	<u>Sur convention préalable</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire concernant la tarification des services périscolaires, effective au 1^{er} septembre 2021.

III : Enfouissement du réseau téléphonique à la Combelongue :

M. le Maire informe le Conseil que le montant des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique sur le secteur de la Combelongue s'élève à 8 580 € HT, avec la participation d'un fonds de concours à hauteur de 50% soit 4 290 € HT.

M. le Maire indique également que le montant des travaux concernant l'aménagement basse tension s'élève à 60 900 € HT (montant intégralement à la charge du syndicat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le montant des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique sur le secteur de la Combelongue, pour un montant de 8 580 € HT, avec la participation d'un fonds de concours de la commune à hauteur de 50% soit 4 290 € HT.

IV : PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire dans le domaine de l'eau) : choix de l'entreprise-demande de subvention :

M. le Maire informe le Conseil qu'une seule offre a été remise par CE-REG Ingénierie Sud Ouest, pour un montant de 3 650 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter l'Agence Adour Garonne afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50%, soit 1 825 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société CE-REG Ingénierie Sud Ouest, pour un montant de 3650.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'Agence Adour Garonne afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50%, soit 1825.00€ HT.

V : Personnel communal :

Guillaume BOUROUIMEAU sort de la salle.

M. le Maire informe le Conseil que quatre candidatures ont été reçues par la Commission Personnel concernant le recrutement d'un agent polyvalent des services publics communaux.

Pour rappel, il s'agit d'un contrat PEC de 26 heures hebdomadaires, d'une durée de 9 mois renouvelable une fois ; celui-ci est financé à hauteur de 80% par Pôle Emploi.

M. le Maire indique avoir retenu la candidature de Mme Sandrine DUGAS.

La Commune emploiera donc Mme Sandrine DUGAS à compter du 1^{er} septembre 2021. Elle sera présente à l'école pour les TAP, la garderie du soir et le ménage dans les classes. Elle aura également en charge l'Agence Postale de la commune tous les samedis matin, ainsi que pendant les congés de la secrétaire de mairie.

Guillaume Bouroumeau réintègre la salle.

Par ailleurs, M. le Maire indique qu'un contrat PEC a été établi avec Mme Cécile MALPEL, pour une durée de 9 mois à 26 heures hebdomadaires, afin d'assurer la cantine scolaire.

De même, le contrat PEC de Rémi PALLY a été renouvelé pour une durée de six mois dans les mêmes conditions que le contrat initial.

VI : Travaux supplémentaires installation mairie et agence postale :

M. le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires ont été engagés à la mairie/ agence postale. De nouvelles prises ont été installées, pour un montant de 456.16€ HT.

Les travaux ont été effectués par la SAS LONGUECAMP.

Ces travaux entraînent un virement de crédits :

Compte 231/19 +548.00€

Compte 231/22 -548.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le règlement de la facture due à l'entreprise LONGUECAMP pour un montant de 456,16 € HT.

VII : Achat de mobilier et de matériel :

M. le Maire informe le Conseil de l'achat de six chaises pour la cantine scolaire chez LAFA à Aurillac, pour un montant de 218.76 € HT.

Cet achat entraîne un virement de crédits :

Compte 2184/00 +263.00€

Compte 231/22 -263.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le règlement de la facture due à l'entreprise LAFA, pour un montant de 218.76€ HT.

M. le Maire expose au Conseil un tableau récapitulatif tous les travaux engagés sur les différents matériels utilisés par les agents techniques.

Il s'avère que pour certains, le montant des travaux engagés a depuis dépassé le montant initial d'achat.

M. le Maire propose donc au Conseil un programme pluriannuel de renouvellement du matériel technique et informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le programme de renouvellement pluriannuel du matériel.

VII : Admission en non-valeur :

M. le Maire propose au Conseil l'admission en non-valeur sur le budget communal pour un montant de 102,45 €, suite à des poursuites sans effet.

M. le Maire propose au Conseil, l'admission en non-valeur sur le budget AEP pour un montant de 0,83 € pour des régularisations de factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur sur ces deux budgets.

IX : Débat sur le pacte financier et fiscal proposé par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne :

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne a engagé, depuis sa création, un programme pluri-annuel d'investissements ambitieux afin de permettre de répondre aux besoins de la population et d'assurer l'attractivité du territoire (micro-crèches et relais petite enfance, plateau numérique de Montsalvy, maisons de santé, zones d'activité, soutien aux investissements des entreprises locales) notamment en assurant la reprise des projets des 4 ex-communautés de communes.

Si le taux de participation publique est souvent très élevé sur ces projets d'investissement, il n'en demeure pas moins qu'ils génèrent des frais de fonctionnement complémentaires qu'il convient d'anticiper et d'honorer.

La Communauté de communes a également souhaité accompagner les ménages (par exemple par l'aide au transport scolaire pour les primaires ou la mobilisation d'aides en vue de la réhabilitation de l'habitat) et les associations, piliers de notre vie locale.

De plus, de nouvelles compétences telle la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ont été transférées par le législateur.

De ce fait, un projet de pacte financier et fiscal est en cours d'étude.

Le conseil communautaire du 19 juillet dernier a illustré les débats portant sur l'adoption de ce pacte caractérisé par 4 propositions principales :

- La mise en place de la taxe GEMAPI au regard de la compétence nouvelle transférée
- La mise à jour des bases minimum de CFE afin de disposer d'un barème plus progressif
- L'instauration d'attribution de compensation liée à l'enfance-jeunesse au regard de la forte croissance d'utilisation du service
- Un passage, pour cet exercice 2021, à une répartition du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) dite libre. Pour mémoire, le conseil communautaire a toujours voté jusqu'à présent une répartition dite de droit commun.

La répartition libre conduirait, en l'espèce, pour les communes bénéficiaires du FPIC à accepter que le produit leur revenant soit moins important (en moyenne de 33 %) que par le passé.

Un débat s'engage sur ces 4 propositions. Si les deux premières permettent de voir se dégager un certain consensus, la modification ponctuelle du FPIC mais surtout la modification des attributions de compensation conduisent à des échanges plus nourris.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'est pas formellement amené à se prononcer à l'occasion du présent conseil municipal car les pistes de travail évoquées sont susceptibles d'être modifiées d'ici la tenue du prochain conseil communautaire le 15 septembre prochain.

Monsieur le Maire indique qu'il tiendra informé les membres du Conseil des évolutions apportées à ce projet de pacte financier et fiscal.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Dissolution de la caisse des écoles :

M. le Maire propose au Conseil de dissoudre la caisse des écoles, inactive depuis trois ans. Celle-ci sera clôturée au 31 Décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la dissolution de la caisse des écoles.

- ✓ Travaux de voirie :

M. le Maire expose au Conseil, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs, un devis de la société Eurovia pour un montant de 36 550 € HT, concernant les travaux sur la rue Germain Canet, la rue du Château et l'allée du Mas del Four.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société Eurovia pour un montant de 36 550 € HT.

Pour information, les travaux sur les annexes de Trémouille, ainsi que les routes de Montlogis et Melzac sont en cours.

- ✓ M. le Maire informe de l'avis favorable de la Commission de sécurité concernant l'exploitation de la salle des fêtes. Elle peut donc être remise en location, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.
- ✓ M. le Maire informe le Conseil que l'aire de jeux mise en place derrière la salle des fêtes est désormais opérationnelle et ouverte au public. Les jeux sont destinés aux enfants de 2 à 6 ans.
- ✓ Zone de portage Natura 2000 :

Guillaume BOUROUMEAU sort de la salle.

M. le Maire informe le Conseil que M. POUJOL s'est porté candidat à la Présidence du Comité de Pilotage tandis que la Commune de Ladinhac s'est portée candidate à son animation, comme prévu lors d'une réunion de conseil précédente.

M. le Maire informe également le Conseil que le montant de la mission concernant le portage de la zone Natura 2000 est estimé à 11 546 € TTC pour l'année 2022 et qu'une demande de subvention peut être sollicitée auprès des services de l'Etat à hauteur de 100% des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la consultation et à solliciter une subvention d'un montant de 11 546 € soit 100 % du coût prévisionnel de la mission.

Guillaume BOUROUMEAU réintègre la salle.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23h00.

AGENDA:

- 8 Septembre 2021 : Conférence des Maires
- 15 Septembre 2021 : Conseil Communautaire

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 ou 30 septembre 2021.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIÈRES, secrétaire de séance.